

La Vesancière

N° 93 - XXIVe année

Avril 2020



Joyeuses Pâques

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès d'Eliane Jonker :
06 88 57 52 15 - e.jonker@vesancy.fr

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **30 juin 2020**

Distribution

Janvier Au Bon Sens / Scrapbooking

Avril **CLAV**

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre PEVV

**Dès la réception, merci de distribuer les bulletins
le plus rapidement possible,
(dans les 2 à 3 jours maximum)**

Calendrier des animations du 2^{ème} trimestre 2020

Lundi 13 avril	CLAV	chasse aux œufs - <i>annulée</i>
Vendredi 24 avril	CLAV	déjeuner au restaurant - <i>annulé</i>
Jeudi 14 mai	MAIRIE	inauguration au château - <i>annulée</i>
Lundi 1 ^{er} juin	AMIS DE LA CHAPELLE	fête de la Pentecôte - <i>annulée</i>
Vendredi 12 juin	CLAV	sortie dans le Beaujolais - <i>à confirmer</i>
Samedi 27 juin	ECOLE	soirée jeux à 17h - <i>à confirmer</i>
Dimanche 28 juin	CLAV/CHASSE	concours de boules - <i>à confirmer</i>



HORAIRES MAIRIE et PERMANENCES

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
le mardi soir de 18h à 19h30**

Permanences M. le maire sur rendez-vous

Lundi et vendredi (en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints sur RV

le mardi de 18h à 19h

Mail : mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr

Pendant la période de confinement,

la mairie est fermée au public.

Si besoin,

vous pouvez joindre le secrétariat

du lundi au vendredi de 8h à 12h

Tél : 04 50 41 53 55



ETAT CIVIL

Naissances

Jack Tavernier 24 janvier 2020

Jade Da Silva Escudeiro 6 fév. 2020

Décès

Madeleine Mugnier 25 janvier 2020

José Panadero 21 février 2020

Didier Jaillant 17 mars 2020

LE MOT DU MAIRE

Quel contraste ! En janvier dernier je vous faisais part de mes bons vœux pour une année 2020 qui s'annonçait belle : terminer les travaux du château en temps et en heure, préparer les élections de mars pour renouveler le conseil municipal et assurer une transition en douceur. C'était aussi l'année où je terminais mon mandat. J'avais déjà fait des plans pour le futur. Tout cela était programmée en mars.

Et puis est arrivé ce virus imprévu. Tout a été remis en question. En particulier l'élection du maire et la mise en place du futur conseil municipal . Il nous faut donc assurer l'intérim jusqu'à une date qui n'est pas encore fixée. C'est donc à ce titre que je vous adresse ce message du maire pour une fois encore en espérant que mon successeur prendra la relève bien vite. Dans l'intervalle l'équipe actuelle expédie les affaires courantes en informant au mieux les nouveaux élus.

Autre conséquence : l'inauguration du château prévue à la mi-mai sera certainement repoussée. De même que l'ouverture des nouvelles salles au public prévue initialement en juin. Nous vous tiendrons au courant.

Mais la préoccupation principale du moment est bien sûr d'assurer la protection de chacun d'entre nous face à la pandémie. Elle passe par une discipline personnelle absolue, mais aussi par une entraide généralisée entre tous mise en place par la municipalité avec le concours de bénévoles. Certains d'entre vous y ont déjà répondu et nous les en remercions. Vous avez été informés personnellement des différentes actions entreprises et des recommandations que nous avons pu émettre. Nous vous recommandons de consulter le site de la mairie et l'application Panneau Pocket pour obtenir les dernières informations. N'hésitez pas à appeler la mairie si vous avez besoin d'aide.

Notre village est pour l'instant épargné . Appliquons strictement les consignes de confinement pour que cela dure.

Pierre Hotellier

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 11 février et du 10 mars 2020

URBANISME

Déclarations préalables

79 chemin de Pochet - agrandissement d'un balcon existant et création d'un escalier extérieur. *Avis favorable.*

90 chemin de Pré Richard - construction d'une piscine. *En cours d'instruction.*

Certificat d'urbanisme et déclaration d'aliéner

pour les biens situés au 17 et 21 route de Divonne.

pour les parcelles C69-70-72-73-76-476-629-631-633 et un changement éventuel de destination. *En cours d'instruction.*

Permis d'aménagement

Sur la partie haute de l'OAP de Bottenay - lotissement. *Avis favorable*

Permis de construire

Route de Bottenay - construction d'une maison individuelle et garage. *En cours d'instruction.*

145 route de la Combette - création d'un logement supplémentaire. *Avis favorable*

FINANCES

♦ Budget

Compte administratif 2019 du budget de la commune

Le maire quitte la séance lors du vote du CA. Désignation d'un président de séance pour le point du compte administratif : Pierre Batard 1^{er} adjoint est proposé.

Section fonctionnement

	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses	600 190 €	475 450.04 €
Recettes	600 190 €	650 776.65 €

Résultat 2019 section Fonctionnement : excédent de fonctionnement 175 326.61 €

Section Investissement

	Crédits ouverts	Réalisés	Reste à réaliser
Dépenses	1 755 509 €	1 060 042.80 €	671 339.17 €
Recettes	1 067 679.25 €	1 117 098.12 €	45 694 €

Résultat du réalisé exercice 2019 57 055.32 €

Résultat reporté au 31/12/18 687 829.75 €

Résultat 2019 section Investissement : Résultat cumulé + 744 885.07 €

Résultat 2019 global F+I 920 211.68 €

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

L'assemblée, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2019 du budget de la commune.

Le maire reprend la présidence de la séance.

Compte de Gestion 2019 du budget de la commune

Le compte de gestion du receveur municipal fait apparaître

Excédent au 31/12/2019 de fonctionnement : 175 326.61 €

Excédent au 31/12/2019 d'investissement : 744 885.07 €

Résultat 2019 global : 920 211.68 €

Le résultat du compte de gestion est conforme au compte administratif.

L'assemblée, à l'unanimité, déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, et n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

Affectation des résultats de fonctionnement

Le compte administratif de l'exercice 2019 approuvé par l'assemblée fait apparaître un excédent de fonctionnement de **175326.61 €** correspondant au résultat de l'exercice 2019.

Il est proposé de reporter l'excédent de **175 326.61 €** en investissement au compte 1068 capitalisation des résultats.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de reporter l'excédent de 175 326.61 € en investissement au compte 1068 capitalisation des résultats.

Budget primitif prévisionnel 2020 de la commune

Section fonctionnement

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont tenu compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations (ouverture des nouveaux locaux). Les dépenses d'entretien des bâtiments (toiture chalet Vesancière), de la voirie, du matériel roulant et des terrains (entretien bas monts) ont tenu compte des interventions indispensables pour le maintien du patrimoine et pour la sécurité.

Les dépenses du personnel ont tenu compte de l'évolution statutaire au 1^{er} janvier 2020, du mouvement de personnel (secrétaire de mairie) et du besoin supplémentaire pour les horaires de l'agent d'entretien pour les nouveaux locaux.

Les dépenses bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté en début d'année par l'agent de L'ONF.

Les recettes

Les dépenses de fonctionnement sont abondées par les recettes qui ont intégrées :

- les recettes des services et patrimoine en tenant compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations,
- les recettes bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté par l'agent de L'ONF et validé par le conseil,
- les recettes fiscales ont été évaluées selon une estimation tenant compte des résultats de 2019 et d'une revalorisation des bases annoncées avec des taux inchangés par rapport à 2019,
- les montants des dotations de l'état estimées avec une légère baisse et celle du

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

département pour la compensation genevoise annoncée en légère hausse.

Ainsi le budget de fonctionnement 2020 de la commune sera équilibré en dépenses et recettes pour un montant de 656 330 €.

Section investissement

Les recettes

Les recettes d'investissement intègrent essentiellement :

- le report des résultats d'investissement de l'année précédente (744 885,07 €) et les reports de la section fonctionnement (175 326,61 €),
- le solde du versement des subventions annoncées pour le château (720 000 €),
- les prévisions de cessions de véhicules : camion pompier 10 000 €, tracteur 20 000€.

Sur la base des orientations des actions à conduire et plus particulièrement l'opération du château cette année le budget prévisionnel primitif ne fera pas appel à un prêt.

Les dépenses

Les dépenses d'investissement intègrent :

- les 993 000 € de dépenses pour l'opération château,
- en voirie une provision de 100 000 € pour travaux, 81 000 € pour la cour, 120 000 € pour le tracteur et 3000 € pour des panneaux,
- les travaux sur le préau et l'escalier de l'école 27 500 €,
- ouverture d'une porte sécurité pour la classe des grands 12 200 €
- provision pour acquisition de terrain 100 000 €
- le remboursement d'une partie du prêt : 200 000€

Ainsi le budget d'investissement 2020 de la commune sera équilibré en dépenses et recettes pour un montant de 1 710 955.39 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote, à l'unanimité, le budget présenté.

♦ Taux de fiscalité des ménages pour 2020

	Taux 2020 inchangés	Recettes attendues
Taxe Habitation	14,35 %	152 827 €
Foncier bâti	8,42 %	55 387 €
Foncier non bâti	38,69 %	6 887 €

La réforme de la taxe d'habitation prévoit sa suppression pour la totalité des administrés en 2023.

Dès cette année, la commune ne doit plus voter le taux de la taxe d'habitation.

- ♦ Les subventions aux associations de Vesancy et du Pays de Gex ont été renouvelées pour un montant de 4000 €.

♦

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

♦ Adhésion au CAUE de l'Ain

Le montant de la cotisation 2020 annoncée est de 24.20 €.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion au CAUE de l'AIN.

♦ Cotisation AMF

L'Association des Maires de France (AFM) met à disposition de nombreux outils et services permettant de conseiller et d'informer les collectivités. Cotisation 2020 annoncée : 159 €

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion à l'AMF pour l'année 2020.

♦ Subvention exceptionnelle collège Charpak

La principale du collège Charpak sollicite une subvention de **172 €** pour la participation de 4 élèves de 6^{ème} de Vesancy aux activités de ski de fond à la Vattay.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le montant de la subvention accordée au collège Charpak.

♦ Révision des contrats d'assurance

Un point sur les contrats d'assurance de la commune a été fait avec GROUPAMA, ainsi :

- le contrat du Berlingo passe de 455 € actuellement à 347.97 € TTC (Tiers Plus),

- le contrat pour les bâtiments VILLASSUR avec de nouveaux avantages et des nouvelles garanties et après révision des locaux assurés passe de 8 178 € TTC actuellement à 6 287.36 € TTC.

D'autre part, il est proposé un nouveau contrat intitulé « Mission des collaborateurs et administrateurs » qui couvre pour un montant annuel forfaitaire unique de 362.63 € TTC, les véhicules personnels des collaborateurs (agents publics) et administrateurs (élus) utilisés exclusivement pour les déplacements professionnels à caractère de mission et pour les besoins de la mairie.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, la révision des contrats d'assurance tels que présentés ci-dessus et décide de souscrire le contrat « Mission des collaborateurs et administrateurs » proposé par GROUPAMA.

FORÊTS

Lors de la réunion de la commission agriculture, forêts, carrière, le 28 janvier dernier, l'agent de l'ONF a présenté le programme de travaux en forêt pour l'année 2020 comme suit :

Dépenses liées à l'exploitation et l'entretien :

Travaux de maintenance des parcelles 39,45,46,47,48,49,51,61	1 830 € HT
Travaux d'infrastructure entretien des renvois d'eau (1 080 € HT proposé non retenu)	
Travaux sylvicoles non subventionnables: dégagement Parc 45-47-48-49-51	1 640 € HT
Travaux sylvicoles : intervention en futaie irrégulière parc 39-4 (1 840 € HT non retenu)	
Travaux touristiques	760 € HT
Travaux d'abattage 14 870 € HT proposé seulement retenu	8 856 € HT
Travaux environnementaux	403 € HT
Soit sous total	13 516 € HT

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Frais d'exploitation lié aux coupes bois parc 52,62,47 14 910 € HT
Total des dépenses liées à l'exploitation et à l'entretien à prévoir sur le budget 2020 en fonctionnement : 28 426 € HT soit 33 688.2 € TTC

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le programme de travaux en forêt, tel que retenu ci-dessus, présenté par l'ONF pour l'année 2020.

Coupes et ventes de bois prévisions 2020

Pour la vente d'automne 2020 : la parcelle 13, en vente sur pied de 305 m³ de résineux et 69 m³ de feuillus, recette attendue 15 860 € HT

En contrat bois façonné : les 300 m³ de résineux de la parcelles 52, recette brute attendue 10 650 € HT (soit recette nette 3.300 € HT).

En contrat bois façonné : les 270 m³ de résineux déperissant des parcelles 47-62, recette brute attendue 9 900 € HT (soit recette nette 2 430 € HT).

Total des recettes attendues pour 2020 : 36 500 € HT soit 43 800 € TTC.

D'autre part, il est proposé de mettre à l'affouage 150 m³ de feuillus des parcelles 36 - 43.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le programme 2020 de coupes et ventes de bois.

DIVERS

Chalet de la Vesancière

Suite au signalement par les agents de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura d'un dégât survenu au toit du chalet de la Vesancière lors d'intempéries, Groupama a été sollicité afin que l'assurance prenne en charge le coût des travaux estimés à près de 30 000 €.

Cession du camion des pompiers

Le CPINI de Vesancy étant dissout depuis le 1^{er} janvier 2020, le camion de pompier a été mis en vente au prix de 10 000 €. La commune de Belleydoux est intéressée et a délibéré fin février sur cette acquisition

L'assemblée accepte, à l'unanimité, la cession du camion RENAULT des sapeurs-pompiers pour le prix de 10 000 €.

Convention d'utilisation de la piscine municipale de Gex

La commune de GEX nous a transmis un projet de convention pour l'utilisation de la piscine municipale de Gex par nos scolaires. Cette convention précise les obligations de chaque partie pour la période d'utilisation du 06/04/2020 au 28/06/2020, les vendredis dans le créneau horaire de 15h35 à 16h15 et pour un forfait scolaire groupe classe de 63.90 € par séance avec maître-nageur.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, la convention d'utilisation de la piscine municipale de Gex pour l'école de Vesancy.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Aménagement des salles

- pour la grande salle : acquisition de 10 tables rondes avec 2 chariots (les chaises actuelles seront réutilisées). Estimation 4 113.60 € TTC.

- pour le point rencontre : acquisition de tabourets pour le bar et de tables avec chaises. Estimation totale 7306.80 € TTC.

- pour l'accès à la mairie par la salle des fêtes actuelle : 5 cloisons de séparations amovibles de 1.80m ou 2m de haut (type claustra) avec une partie haute vitrée. Estimation de 1 872 € à 2 592 € TTC.

Soit une estimation totale comprise entre 13 252.40 € TTC et 13 972.40 € TTC.

L'assemblée décide, à 8 voix pour et 2 voix contre, d'acquérir le mobilier pour la grande salle et le point rencontre pour un montant de 11 420,40 € TTC et de remettre à plus tard l'achat des cloisons pour l'accès à la mairie.

Tarifs des locations des salles et règlements

Il convient d'établir les tarifs d'occupation des salles communales et de mettre en place un règlement pour les salles et équipements du château. (tableau ci-dessous)

L'assemblée approuve, à l'unanimité, les tarifs des salles et le règlement afférent pour l'année 2020.

	La Cure	Salle des fêtes (1)	Salle Laforest (2)	Point rencontre (3)	1 + 2 ou 2 + 3	1 + 2 + 3
Capacité maxi	50	70	120	60		
Capacité maxi repas	40	50	80 à 90	30		
Tarif particulier Résident	200 €/WE 100 € le mercredi	350 €/WE	500 €/WE 150 €/jour en semaine	200 €/WE 100 €/jour en semaine	600 €/WE	700 €/WE
Tarif particulier Extérieur	300 € /WE	500 €/WE	1 000 €/WE 200 €/jour en semaine		1 200 €/WE	1 400 €/WE
Tarif à but lucratif Extérieur	300 € /WE	500 €/WE	1 200 €/WE 300 €/jour en semaine		1 200 €/WE	1 400 €/WE
Caution	500 €	500 €	1 200 €	500 €	1 500 €	2 000 €

Les locations de la Cure, de la salle des Fêtes sont gratuites pour les associations du village.

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'onglet « Mairie » et les panneaux d'affichage

APPEL A CANDIDATURE.

Les travaux de réhabilitation du château sont pratiquement terminés.

Nous serons prêts à accueillir le public dans les nouvelles salles du château dès que la situation sanitaire le permettra...(probablement dans l'été)

Il faut donc nous préparer à accueillir nos hôtes d'une manière professionnelle.

Pour ce faire la commune recherche, en priorité, une personne chargée de la "**conciergerie**": accueil des clients, remise des clés, état des lieux, assistance auprès du traiteur et des organisateurs...etc :

Travail à temps partiel, essentiellement le week end (quelques heures)

Dans un deuxième temps, nous recherchons :

un responsable du Bar/Point de Rencontre

Il assure la fonction de tenancier et de gestionnaire. Il organise et coordonne les activités de sous-traitance telles que dépôt de pain, de journaux, de produits frais etc...

Cette fonction peut être étendue au statut de gérant pour un professionnel qualifié.

***Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez un candidat éventuel,
prière de contacter le maire ou Bernard Mugnier pour informations complémentaires.***

Pierre Hotellier
p.hotellier@vesancy.fr

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

Assemblée générale 2020



Dans la bonne ambiance habituelle, s'est tenue, le mercredi 11 mars dernier, notre assemblée générale avec la présence de plus de la moitié de nos membres qui ont pu à cette occasion renouveler leur cotisation. Après les rapports moral et financier, notre présidente a procédé au renouvellement du bureau avec un sortant : Jean François Spyse et une entrante : Anne Nury. Le nouveau bureau se présente ainsi :

Lisbeth Ducret, présidente - Dominique Groulade, secrétaire - Eliane Jonker, trésorière Jacqueline Chetot, Marie-Thérèse Consani, Jacqueline Gillot, Daniel Nury et Anne Nury. Nous remercions Jean-François pour son dévouement et souhaitons la bienvenue à Anne !

Suite à la crise sanitaire que nous subissons, la chasse aux œufs de Pâques du lundi 13 avril et le repas prévu le 24 avril au restaurant le Bon Accueil à Divonne sont annulés.

Nous vous tiendrons informer pour les **animations** à venir concernant la sortie d'un jour prévue le vendredi 12 juin dans le Beaujolais et le concours de boules du dimanche 28 juin 2020.

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV

Assemblée générale du 4 février 2020



Suite à la présentation du rapport moral par Yannick Consani, du bilan des activités par Christine Grenier et du bilan financier par Marc Buttner, le président a procédé au renouvellement du bureau avec 2 sortants (Marc Buttner et Rose-May Halbout) et 5 entrants (Christelle Bijasson, Chantal Clément, Mickaël Clément, Philippe Halbout et Pierre Hotellier).

Le bureau se compose désormais ainsi : Yannick Consani, président - Pierre Hotellier, vice-président - Christelle Bijasson, secrétaire - Eliane Jonker, trésorière, Chantal Clément, Mickaël Clément, Christine Grenier et Philippe Halbout.

Remerciements pour leur dévouement à Marc et Rose-May et bienvenue à Pierre, Christelle, Chantal, Mickaël et Phillipe !

Merci de penser à mettre à jour votre cotisation en contactant la nouvelle trésorière au 06 88 57 52 15 ou par virement ((IBAN) FR76 1780 6004 9062 2643 6818 495 (BIC) AGRIFRPP878

Nous vous tiendrons au courant pour les prochaines activités et en attendant,
prenez soin de vous !

6 bonnes raisons pour éteindre l'éclairage public une partie de la nuit

La question de l'extinction nocturne de l'éclairage public une partie de la nuit se pose dans de nombreuses communes. Certaines sont passées à l'action, y compris dans le Pays de Gex, alors, pourquoi pas nous ?

1. Réaliser des économies budgétaires

En éteignant 5 à 7 h par nuit certaines communes ont réalisé jusqu'à 50% d'économie sur la facture d'électricité.

2. Limiter la consommation d'énergie

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques et préserver les ressources naturelles sont devenus des priorités nationales et internationales.

3. Protéger la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour la faune et la flore puisqu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique.

Ces nuisances lumineuses **détruisent et morcellent l'habitat des espèces animales adaptées à l'obscurité, perturbant leur comportement et accélérant ainsi leur disparition**. Papillons de nuit, vers luisants et autres insectes nocturnes, chauve-souris, grenouilles et crapauds, oiseaux migrateurs, rapaces nocturnes et mammifères chasseurs de nuit figurent parmi les premières victimes de la pollution lumineuse.

La disparition **des zones d'ombre empêche certaines espèces nocturnes de se déplacer, de se nourrir ou de se reproduire**, les zones éclairées formant de véritables barrières qui morcellent l'habitat.

En outre, les points lumineux sont autant de pièges mortels, dangereusement attirants ou tout simplement aveuglants. Quant aux oiseaux migrateurs, les lumières artificielles nocturnes les désorientent et brisent leur trajectoire.

4. Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'être humain qui a un rythme biologique bien défini et que nous devons respecter.

5. Préserver le ciel nocturne

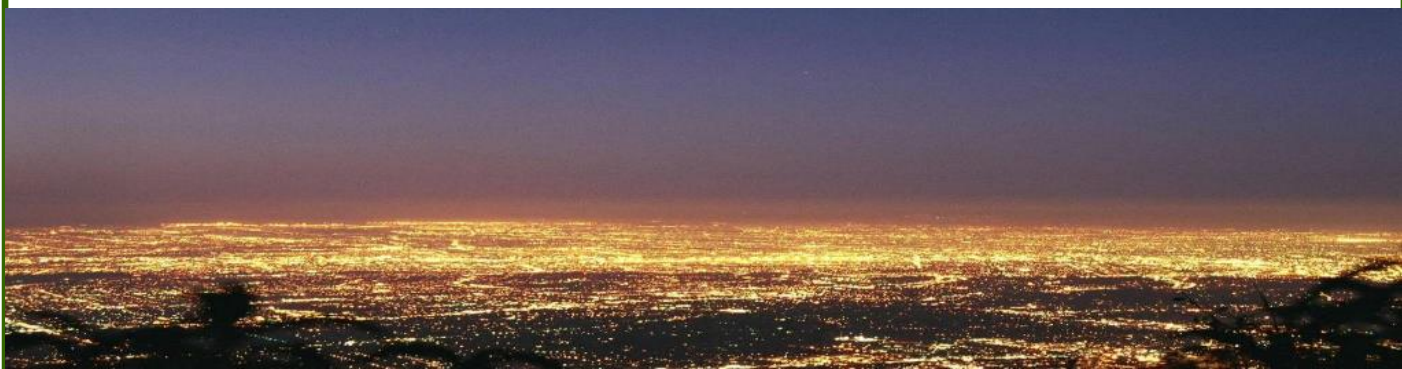
Les halos lumineux qui entourent les communes éclairées limitent l'observation du ciel.

6. Pour respecter la loi

Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées. Citons la loi du 3 août 2009 dite Grenelle 1 : « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation »

Bon à savoir

L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence.



HISTORIQUE DES SAPEURS POMPIERS

Suite à la création en 2019, du nouveau Centre d'Incendie et de Secours à Gex, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Vesancy a été dissoute le 1^{er} janvier 2020. C'est l'occasion de rendre hommage à leur dévouement en retraçant ces années d'engagement de luttres contre les sinistres. De lutte contre le feu majoritairement au XIX^{ème} siècle, s'ajoutent au XX^{ème} siècle, les accidents de la circulation et plus tard les secours aux personnes à tout heure du jour et de la nuit. C'est aussi l'occasion de retracer l'évolution des moyens et du matériel tout au long de ces siècles. Cet historique a pu être, en partie, rapporté grâce aux archives communales.

Dans le passé, à Vesancy comme dans toutes les communes, alertées par le tocsin ou le clairon, les sinistres sont éteints par les habitants en formant des chaînes humaines pour acheminer les seaux depuis les fontaines ou les points d'eau. La solidarité du village est certes primordiale mais, la commune décide, néanmoins d'organiser les secours de façon **plus** efficace en investissant dans du matériel moderne.

Nous sommes sous la Restauration et par ordonnance du roi Charles X, l'ancienne église est érigée en succursale, le 10 mai 1829. De par ce fait, l'archevêque de Belley nomme un desservant que la commune doit loger. C'est l'élément déclencheur : le conseil municipal prend la décision de construire un presbytère. Les frères Berthet cèdent un terrain à la commune et Claude Regard entrepreneur de bâtiment à Gex est choisi pour la construction de cet édifice qui doit inclure « une chambre pour recevoir la pompe ». Dès 1832, le conseil municipal décide d'acquérir une pompe à incendie. L'achèvement du presbytère et la livraison de la pompe n'auront lieu qu'à l'automne 1834.

C'est une pompe à bras qui peut être tirée par des chevaux. Elle sera construite par Jacques Chomel, maître fondeur à Genève qui la décrit (ci-dessous, quelques extraits) dans le contrat passé entre lui et le maire Jean-Louis Hotellier :

« ... toute la fonte employée à la construction de la pompe sera sur le rouge dont 9 parties de cuivre sur 1 en étain. La caisse où sont renfermée les deux corps de pompe et le récipient sera en bois de chêne doublée en cuivre.... Elle contiendra six setiers d'eau... La longueur totale du balancier sera de 15 pieds... Le récipient d'air en cuivre rouge sera d'un pied de diamètre... Les roues de devant auront 23 pouces de hauteur et celles de derrière 3 pieds... Il y aura un brancard avec les accessoire pour l'attelage des chevaux... Les essieux seront en fer d'Allemagne... Les roues sont garnies de clous à boulon... La pompe emploiera les six setiers d'eau dans l'espace d'une minute et demie mise en mouvement par douze hommes... Elle sera munie de soixante pieds de boyaux en chanvre... Le cuir sera préparé convenablement et bien cousu... Il y aura une lance sujet et deux bouts de rechange qui seront de force convenable. L'eau sera portée à sa sortie à quatre vingt pieds de distance et après y avoir ajouté les soixante pieds de boyaux, elle sera portée à environ septante pieds. Il y aura un cuvier en bois dur avec deux anses en fer, et suffisamment grand pour contenir les boyaux lequel sera placé sur l'avant-train et servira de siège au besoin... Tous les bois et les fers seront passés à trois couches de couleur à l'huile et de couleur rouge. Le nom de la commune sera peint sur les branches latérales du balancier et les lettres initiales seront empreintes sur chaque pièce des emboitures... La pompe sera transportée à Vesancy aux frais de la commune, M. Chomel s'engage à l'accompagner pour enseigner aux pompiers à démonter et remonter les pièces qui la composent.

Après la réception de la pompe, il sera payé à M. Chomel la somme de deux mille francs

Fait à Genève le vingt neuf septembre mil huit cent trente deux. »

HISTORIQUE DES SAPEURS POMPIERS



Dès lors, afin d'apprendre à manier et d'entretenir cette pompe à bras, le conseil municipal met sur pied la **Compagnie de la Pompe à Incendie**. Elle se composera de 20 volontaires, dont la plupart d'entre eux faisaient déjà partie de la Garde nationale, avec à sa tête le capitaine Jean-Louis Fournier.

En 1835, la commune procède à un recensement pour établir une liste des habitants qui peuvent mettre à disposition leurs **chevaux** pour le service de la pompe. Vingt-quatre répondent à l'appel.

Puis en 1846 : « Nous, garde champêtre de la commune de Vesancy, certifions que d'après les ordres de M. le maire nous avons porté à domicile aujourd'hui et remis aux habitants dénommés dans le présent état les seaux à incendie de la commune. »

Une centaine de seaux sont distribués dans le village. « d'une capacité de 14 litres en toile avec couronne de corde à âme métallique numérotés de 1 à 100 d'un côté avec le nom de la commune Vesancy... » décrit le fournisseur parisien dans une lettre adressée au maire.



Au XIX^{ème} siècle, à chaque nouveau changement de régime politique, nouvelle organisation des corps des sapeurs pompiers. Sous la III^e république, la garde nationale est dissoute en 1871. Le décret du 29 décembre 1875 rattache les compagnies au ministère de l'intérieur . Ainsi pour la première fois, la responsabilité des pouvoirs publics est affirmée. Leur organisation ne se calque plus désormais sur celle des corps des gardes nationaux. Ce décret impose la règle de l'engagement quinquennal de volontaires en confiant toujours le financement aux communes

Entre temps, lors de la délibération du conseil municipal du 27 février 1873 : « **considérant que les malheurs assez fréquents effrayent les habitants de Vesancy ...décidons l'acquisition de deux pompes à incendies, l'une dite campagne et l'autre portative** ».

En 1898, une loi de finance prévoit pour première fois une subvention de l'État aux communes pour organiser la lutte contre l'incendie.

En 1914, un poste d'inspecteur départemental du service incendie est créé.

La première guerre mondiale coupe court à ces premiers élans de modernisation. De très nombreux hommes sont appelés à combattre.

Dans sa séance du 27 décembre 1922, le conseil municipal (maire Arsène Favre) décide la création d'une subdivision des sapeurs pompiers à Vesancy.

Elle sera validée par arrêté préfectoral du 31 mars 1923 qui autorise un effectif de 25 hommes.

A Vesancy, elle se composera de 18 volontaires :

HISTORIQUE DES SAPEURS POMPIERS

Subdivision de Sapeurs-Pompiers Commune de Vesancy

<i>Noms et Prénoms</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Profession</i>	<i>Grade</i>
<i>Beaudet André</i>	<i>2 mai 1899</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Caporal</i>
<i>Colombet Louis</i>	<i>28 septembre 1880</i>	<i>Charpentier</i>	<i>Sapeur</i>
<i>Crochat Robert</i>	<i>8 mars 1890</i>	<i>Charpentier</i>	<i>Ss-Lieutenant</i>
<i>Ducret Alphonse</i>	<i>15 mars 1892</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sapeur</i>
<i>Ducret Joseph</i>	<i>19 juillet 1879</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sapeur</i>
<i>Favre Henri</i>	<i>10 mars 1886</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sapeur</i>
<i>Favre René</i>	<i>22 mai 1900</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sergent fourrier</i>
<i>Lachavanne Félix</i>	<i>1er mai 1900</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sapeur</i>
<i>Maurice Jean</i>	<i>20 juillet 1899</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sapeur</i>
<i>Mugnier Albert</i>	<i>10 février 1880</i>	<i>Forgeron</i>	<i>Sapeur</i>
<i>Perrier Paul</i>	<i>20 octobre 1887</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sapeur</i>
<i>Robbez Julien</i>	<i>6 mars 1894</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Caporal</i>
<i>Saint-Martin Joseph</i>	<i>1er février 1877</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sapeur</i>
<i>Blanc Edmond</i>	<i>2 mai 1888</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sapeur</i>
<i>Boucher Marius</i>	<i>17 mai 1903</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sapeur</i>
<i>Fusier Louis</i>	<i>4 octobre 1901</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Clairon</i>
<i>Hotellier Antoine</i>	<i>12 août 1903</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sergent</i>
<i>Maurice Louis</i>	<i>20 juillet 1903</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>Sapeur</i>

Le maire qui est le directeur légal du Service Public des Secours est assisté, pour la technique, par le chef de Corps. Cet officier est nommé par le préfet pour une période de 8 années renouvelables.

Le premier chef de Corps des sapeurs-pompiers de Vesancy fut **Robert Crochat** de 1923 à 1929.

Puis le sous-lieutenant **Charles Garçon** fut nommé le 25 février 1930 jusqu'au 28 août 1944.

André Delachenal, chef de Corps du 27 juillet 1951 au 18 juin 1960

Félix Blanc, chef de Corps du 17 janvier 1962 au 26 mars 1965

Robert Moret chef de Corps du 15 février 1965 au 1er janvier 1979

Paul Gillot chef de Corps de 1980 à 1988

Bernard Petiot de 1988 1992...

La suite dans la prochaine Vesancière du mois de juillet.

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE RIAINTMONT

*Lundi de Pentecôte
1^{er} juin 2020*

En raison de l'épidémie de COVID-19 et des suites du confinement de la population, afin d'éviter tout risque de reprise de contamination, il ne semble pas envisageable d'organiser, pour le Lundi de Pentecôte de cette année la traditionnelle Kermesse. Celle-ci suivait le Pèlerinage à la Chapelle Notre Dame de RIAINTMONT.

Croyez bien que nous le regrettons sincèrement.

Ne sachant pas, si les rassemblements seront à nouveau autorisés, nous vous informerons de ce qui aura lieu, par message écrit dans vos boîtes aux lettres, la dernière semaine de Mai.

Avec tous nos meilleurs souhaits et pensées pour vous tous et particulièrement pour ceux qui subissent directement les conséquences de cette épreuve.

Les Amis de la Chapelle de Riantmont



ANNONCE ÉCOLE ANNONCE ÉCOLE



CLASSE DES PETITS CLASSE DES PETITS

ON A FAIT ENTRER LA NATURE DANS LA CLASSE

L'arbre de présence

On a pris des branches dans la forêt.

On les a fixées avec des cailloux.

Pour faire les feuilles on a pris des bouts de cartons, on les a peints en vert, après on a collé nos têtes et nos prénoms. Ensuite on a plastifié.

Christelle a mis sur les branches et les feuilles du scratch noir et le matin on colle notre feuille en arrivant.

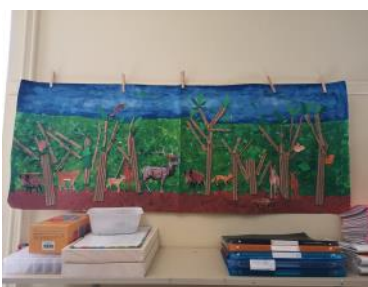
Calee (Ms)

On a pris des bâtons pour faire un arbre. On a pris des cailloux pour tenir l'arbre. On a fabriqué des feuilles et en fait c'est devenu un arbre où tu mets des feuilles de présence dessus.

Lélia (Gs)



Le panneau 2D de la forêt



On a fait des arbres et des branches et un tronc et des animaux et le ciel et de l'herbe. On a créé la terre à l'école.

Cassis (Cp)

On a fabriqué des arbres. On a fait la terre et ses racines. On a fait l'herbe. On a fait le ciel. On a mis les arbres. On a mis des feuilles. On a fait les animaux. On a fait la forêt pour les animaux. On a fabriqué le tronc, les branches avec du papier, et après on a fait les feuilles.

Harmonie (Ms)

L'arbre dans le coin lecture

On a un arbre dans le coin lecture, c'est un arbre que nous avons construit en papier avec des feuilles marrons et de fausses branches. C'est pour donner l'impression que nous sommes dehors. Parfois en allant dans le coin lecture, on est surpris que l'arbre nous touche, ça fait peur!"

Kaly (Gs)

On a fabriqué avec du papier et on a découpé, on a accroché et on a dessiné un peu sur l'arbre.

Rose (Cp)

Pour l'arbre du coin lecture, nous avons utilisé du papier Kraft et nous avons découpé des feuilles dans du papier de couleur vert.

Voilà comment la nature est entrée dans notre classe !

Noham (Cp)



CLASSE DES PETITS CLASSE DES PETITS



École
à la
maison



Comment cela se passe pour les élèves de l'école de Vesancy

Une enquête préalable auprès des familles a permis d'identifier les ressources numériques de chacun et les problématiques liées à chaque situation.

Afin de ne pas créer d'inégalités, du matériel informatique a été prêté à certains élèves. Loin des autoroutes numériques, le site internet de l'école a permis la mise en place de la continuité pédagogique dès le premier jour, du dispositif pour les plus grands et dès le lendemain pour les plus jeunes.

Des programmes d'activités variées et par niveau sont élaborés et proposés chaque jour d'école avec des temps de travail, de pause et de détente.

Chaque famille peut se les approprier et les adapter à son contexte.

Des échanges réguliers (plusieurs fois par jour à hebdomadaire) par courriel ou téléphonique sont entretenus avec toutes les familles ou directement avec les élèves les plus grands.

Cela permet d'apporter, rapidement quand cela est possible, les réponses et aides nécessaires. Les retours d'informations des élèves et des parents permettent également de corriger les erreurs de programmation des documents et exercices interactifs élaborés par l'équipe. Ce fonctionnement permet également de poursuivre l'individualisation des parcours d'apprentissages (en mathématiques notamment).

M. Grandclément , Mme Giry, Mme Rousseau

“Un grand merci à l'équipe pédagogique pour la mise en place du planning journalier pour la classe des petits ! Les activités proposées nous permette d'allier le jeu et l'apprentissage et sont tout à fait adaptées à nos capacités de «parent»! Car ce n'est pas toujours facile d'enseigner quand nous ne sommes pas du métier. Merci pour votre professionnalisme et votre aide durant cette période quelque peu particulière.”

“Les jours de classe, nous nous connectons sur le site internet de l'école pour découvrir le planning de la journée élaboré par le maître. Ensuite, entre travaux ménagers, cuisine et télétravail nous vérifions qu'elle réalise ses devoirs et l'aidons si besoin. Les temps de récréation nous permettent de sortir s'oxygéner et faire un peu d'exercice. Nous trouvons que ce planning est très bien car il permet de structurer la journée et d'alterner travail, repos et jeux. Grâce aux e-mails, nous pouvons envoyer nos réponses et dialoguer et le maître prend régulièrement des nouvelles par téléphone.

Un grand merci et bravo pour cette lourde charge de travail supplémentaire “

“Pour la continuité pédagogique, la maîtresse a mis en place une proposition d'agenda journalier. Il a été accessible sur le site de l'école dès le mardi de la première semaine. Il est personnalisé en terme d'apprentissage pour les différents niveaux avec toutes les propositions d'exercices/jeux/défis/lectures à faire. En plus de cela, il y a des contacts possibles par mail avec soit le maître, soit la maîtresse, surtout si on a des problèmes à la maison (bug du site, bug des liens ou problèmes d'apprentissage).

En cas de problème d'apprentissage, nous avons pu avoir un rendez-vous pour nous aider. Nous les remercions beaucoup pour ce travail fourni, qui nous permet de continuer à faire avancer nos enfants dans les apprentissages. “



CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Paroles d'élèves sur la classe à la maison

“Quand je me lève le matin, je vais prendre mon petit déjeuner. Après je vais me brosser les dents, les cheveux et je vais m'habiller.

À 9:00 je commence la classe et à 10:45 c'est la récréation, je joue beaucoup avec (...), ma petite sœur.

Quand c'est midi, j'ai envie de continuer à travailler mais on ne peut pas.

Quand j'ai fini de manger, je joue avec ma sœur ou je lis.

Après on recommence la classe et on fait beaucoup de défis, j'adore ça.

À 14:45 quand c'est la récréation j'aime beaucoup aller dehors faire du trampoline ou jouer au badminton avec ma sœur.

À 15:15 la récréation est finie et je reprends la classe, et à 16:00 je prends un bon goûter et je vais jouer encore avec (ma sœur) ! ”

« À la classe-à-la-maison, on commence par la phrase du jour.

1 semaine sur 2 le maître nous appelle pour voir où

on en est. À 10h45, on fait une pause de 15 min, ma grande sœur et moi, on joue ensemble pendant ce temps-là. Après on va manger.

Jusqu'à 14h00 on peut faire une sieste ou lire tranquillement.

Aussi l'après-midi on écoute une histoire, à 14h45 on fait souvent de l'art. »

Mes journées se passent bien.
J'aime la classe à la maison, on avance à notre rythme. Les récréations sont plus longues c'est génial !
(Mais) mes amies me manquent

Je me lève à 7h, lis jusqu'à 8h , puis je déjeune .

Je commence à travailler sur l'ordinateur, il y a la récréation.

Je reprends jusqu'à ce que j'ai fini le travail du matin.

Je mange, je lis jusqu'à 14 h, je travaille jusqu'à 16h.

Après je goûte, je joue dans mon jardin.

Je rentre chez-moi pour jouer ou lire dans ma chambre.

Je me mets en pyjama. Je vais manger, je vais me laver les dents.

Enfin, je vais me coucher.”

“Le matin,
je me lève
un peu plus tard
que d'habitude.

Après, je me prépare.

Après, je travaille avec maman,
puis avec papa un peu plus tard.

Pendant le temps libre, je joue à Minecraft comme à l'école.

Quand il fait beau, je fais du roller avec papa et de la corde à sauter.

Et des fois, je vais aux cabanes.

Vivement que l'école recommence.”

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Paroles d'élèves sur la classe à la maison

C'est comme ça toutes mes journées !
Je me réveille, je prends mon petit déjeuner, je me lave, après je commence le planning de l'école : petite phrase, maths, petite pause, (je) recommence les maths et après c'est proche de midi.
Je vais manger, regarder la télé après je reprends mon travail, je vais au jardin pour sauter au trampoline.
Après je reviens, je mange, je prends ma petite douche et après je vais me coucher."

Mes journées de travail commencent après mon petit déjeuner de 9h .
J'ai passé deux semaines chez mes grands-parents, j'en ai profité pour faire un peu de jardinage pendant mes moments de pause. Je suis rentrée chez moi depuis mardi et continue avec mes parents.
Le maître m'envoie le travail d'école tous les jours à la maison.
Le matin je fais du français avec ma maman et les maths avec mon papa.
J'essaie de finir tôt pour profiter de la journée.
Le maître m'appelle souvent pour prendre de mes nouvelles."

"C'est que quand il y a du travail, je le fais. Après je range mes affaires et j'écoute de la musique. Bon, avant, je mange quand il est midi. Puis pendant la pause je vais dehors pour faire du vélo et faire du trampoline. Quand il est 16h, je range et j'écoute de la musique en dessinant et je vais dormir."

Chez moi, je fais l'école sur la table du salon avec mon petit frère ..
Des fois c'est ma maman qui m'accompagne à l'école.
Des fois c'est mon Papa.
À la récréation, je joue parfois avec (mon frère) à un jeu de société, sinon je fais un peu de piano".

"Ça va très bien !"

Dans ma maison, tous les matins je me lève entre 9H et 10H.
Je prends mon petit-déjeuner, après je m'habille et je commence mon travail.
Quand j'ai fini je joue dans mon jardin et sur le pc."

Tous les jours, je vais jouer dans mon jardin : je fais des cabanes, du foot, de la corde à sauter et du badminton.
Nous avons fait les semis et on a commencé le jardin.
Je fais beaucoup de mathématiques et des devoirs."